

BROCHURE D'INFORMATION

DONS DE SPERMATOZOÏDES



Pour tout savoir, rendez-vous sur

dondespermatozoides.fr

 agence de la
biomédecine
Du don à la vie.

Agence relevant du ministère de la Santé

UN GESTE POUR LEUR, OFFRIR LA POSSIBILITÉ DE DEVENIR PARENTS

Pour certaines personnes, l'assistance médicale à la procréation (AMP) avec don de spermatozoïdes permet de réaliser leur profond désir de vivre une grossesse et de donner naissance à un enfant. Il leur permettra peut-être de devenir parents et de tisser avec leur futur enfant un lien qui repose, au-delà du biologique, sur la transmission de leur amour, de leurs valeurs et de leur histoire familiale.



QU'EST-CE QU'UN SPERMATOZOÏDE ?

Le spermatozoïde est la cellule reproductrice masculine destinée à féconder l'ovocyte (cellule reproductrice féminine). À partir de la puberté, les spermatozoïdes sont fabriqués de façon continue dans les testicules. Ils se mélangent avec le liquide séminal (liquide biologique produit par les glandes génitales masculines) pour former le sperme au moment de l'éjaculation.

POUR QUI DONNER ?

Depuis la révision de la loi de bioéthique de 2021, le don de spermatozoïdes peut être proposé :

- à des couples composés d'un homme et d'une femme ;
- à des couples composés de deux femmes ;
- à des femmes célibataires.

Dans tous les cas, les personnes receveuses doivent être en âge de procréer et faire leur démarche dans le cadre médical et légal de l'assistance médicale à la procréation.



LE DON DE SPERMATOZOÏDES EN 2019

317 

hommes ont fait un don de spermatozoïdes permettant la congélation de plus de 14 600 paillettes

987 

enfants sont nés suite aux démarches de don de spermatozoïdes

Source : Données 2021 de l'Agence de la biomédecine

VOUS POUVEZ FAIRE UN DON DE SPERMATOZOÏDES SI :

- vous avez entre 18 et 45 ans
- vous êtes en bonne santé

CE QUE DIT LA LOI

En France, le don de spermatozoïdes, comme tous les dons d'éléments du corps humain, est encadré par la loi de bioéthique. Il est soumis à trois grands principes :



LE DON EST VOLONTAIRE

- Le donneur de spermatozoïdes ne doit subir aucune pression, de quelque nature que ce soit.
- Il signe un formulaire de consentement après avoir été pleinement informé. Il peut revenir à tout moment sur son consentement, jusqu'à l'utilisation des spermatozoïdes.



LE DON EST ANONYME

- Le don de spermatozoïdes est anonyme. Le couple ou la femme qui en bénéficie n'a pas connaissance de l'identité du donneur. La nouvelle loi de bioéthique du 2 août 2021 ouvre un droit d'accès aux origines pour aider les personnes issues d'un don dans leur quête d'origines. Celles-ci, si elles le souhaitent, pourront à leur majorité, accéder aux données non identifiantes et à l'identité du donneur en contactant la Commission créée à cet effet. Ces données sont strictement personnelles. En revanche, les donneurs n'auront aucune information sur les personnes nées de leur don.
- À partir de septembre 2022, tous les donneurs de spermatozoïdes devront expressément avoir consenti à la transmission de leurs données aux personnes nées de leur don si celles-ci en font la demande à partir de leur majorité.
- L'accès aux origines n'impacte en aucun cas la filiation. Ainsi, aucune filiation légale ne pourra être établie entre la personne issue d'un don de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes) et le donneur. Les parents

UN DON DE PLUS EN PLUS DEMANDÉ

Aujourd'hui, en France, le nombre de dons de spermatozoïdes n'est pas suffisant pour répondre à la demande de toutes les personnes concernées.

Les délais d'attente peuvent aller jusqu'à plusieurs années notamment pour des receveurs d'origines géographiques diverses. Parce que la diversité des donneurs doit pouvoir refléter la diversité de notre société, nous avons besoin de vous tous.



Le recours au don de spermatozoïdes est une pratique encadrée depuis plus de 40 ans en France.

de cet enfant restent bien la femme ou le couple qui l'a désiré, qui ont réalisé la démarche d'assistance médicale à la procréation et qui l'ont vu naître.

- La loi précise que le recours au don de gamètes d'un même donneur ne peut conduire à la naissance de plus de 10 enfants, afin de diminuer le risque d'appariements consanguins.



LE DON EST GRATUIT

- Le donneur de spermatozoïdes ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de son don.
- En application de la règle de neutralité financière, il bénéficie de la prise en charge de tous les frais occasionnés par le don, médicaux et non médicaux.

6 ÉTAPES

POUR DONNER SES SPERMATOZOÏDES

Mais d'abord, qui peut donner ses spermatozoïdes ?

Le don est possible pour tout homme en bonne santé de 18 à 45 ans, ayant eu ou non des enfants. C'est un acte gratuit et réalisé dans un établissement hospitalier.

1 PREMIER RENDEZ-VOUS AVEC L'ÉQUIPE MÉDICALE EN CENTRE DE DON S'INFORMER ET DONNER SON CONSENTEMENT



- Information et compréhension des modalités et de la technique de don.
- Signature d'un formulaire de consentement.

2 BILAN MÉDICAL

- Réalisation d'un bilan de l'état de santé et des antécédents personnels et familiaux du donneur.
- Consultation génétique et examens complémentaires afin de :
 - déterminer le groupe sanguin
 - détecter la présence éventuelle de virus (hépatites, VIH...)
 - réaliser un caryotype (un examen des chromosomes) pour identifier les facteurs de risque de transmission d'une anomalie génétique à l'enfant issu du don.

3 ENTRETIEN AVEC UN PSYCHOLOGUE

- Échange libre avec un psychologue ou un psychiatre du centre de don sur les raisons qui incitent le donneur à entreprendre cette démarche et sur ce qu'implique un don.



PREMIER RECUEIL ÉVALUER LE NOMBRE ET LA MOBILITÉ DES SPERMATOZOÏDES

- Réalisation d'un premier recueil, réalisé par masturbation au centre de don (après 3 à 5 jours d'abstinence sexuelle), pour s'assurer de l'absence d'infection et vérifier les caractéristiques des spermatozoïdes (tester leur résistance à la décongélation). Les spermatozoïdes sont conditionnés dans des paillettes, congelés puis conservés dans de l'azote liquide à une température de -196°C jusqu'à utilisation.
- Analyse des spermatozoïdes du 1^{er} recueil pour déterminer le nombre de recueils suivants à effectuer (4 à 5).

APRÈS LE DON

Les spermatozoïdes congelés sont conservés en laboratoire jusqu'à leur attribution à une ou plusieurs personnes receveuses, que le donneur ne connaîtra pas, en vue d'une assistance médicale à la procréation (fécondation *in vitro*).



PLUSIEURS RECUEILS DE SPERMATOZOÏDES POUR RÉALISER LE DON

- Nouveaux recueils de spermatozoïdes pour recueillir un maximum de spermatozoïdes.



DERNIER RENDEZ-VOUS AU CENTRE, SIX MOIS APRÈS LE DERNIER RECUEIL

- Réalisation d'un nouvel entretien six mois après le dernier recueil pour contrôler les tests sérologiques (hépatites, VIH...), au moyen d'une prise de sang, avant l'utilisation des spermatozoïdes pour des personnes receveuses. Sans ce dernier rendez-vous, qui marque la dernière étape du parcours, le don ne pourra pas être utilisé.
- Ce délai de six mois peut être raccourci si des tests spécifiques ont été réalisés au moment du dernier recueil de sperme au centre de don.



LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

EST-IL POSSIBLE DE FAIRE UN DON DE SPERMATOZOÏDES EN FRANCE SI L'ON N'A PAS LA NATIONALITÉ FRANÇAISE ?

Oui, il n'y a pas de restriction concernant la nationalité des donneurs de spermatozoïdes. Les conditions pour faire un don de spermatozoïdes en France sont d'être en bonne santé, d'avoir entre 18 et 45 ans et de souscrire aux règles du don de gamètes en vigueur. Pour bénéficier de la prise en charge par l'Assurance maladie, il convient d'être couvert par la couverture maladie universelle.

LE DONNEUR PEUT-IL CHOISIR LES PERSONNES QUI POURRONT BÉNÉFICIER DE SON DON DE SPERMATOZOÏDES ?

Non, le don de spermatozoïdes est un don anonyme. Le donneur ne peut pas connaître l'identité des personnes qui recevront son don et les personnes receveuses ne peuvent pas non plus connaître l'identité du donneur.

EST-ON OBLIGÉ DE SE RENDRE EN CENTRE DE DON POUR LES RECUEILS ?

Il est nécessaire de se rendre en centre de don pour réaliser les recueils afin d'éviter l'altération des spermatozoïdes pendant le transport. Les recueils sont réalisés par masturbation, dans une salle privée dédiée.

Plusieurs recueils sont nécessaires pour réaliser un don de spermatozoïdes : un premier recueil pour évaluer le nombre et la mobilité des spermatozoïdes, puis 4 à 5 recueils pour réaliser le don en lui-même.

LES HOMMES HOMOSEXUELS PEUVENT-ILS DONNER DES SPERMATOZOÏDES ?

Oui. Selon la loi en vigueur, seules les conditions suivantes sont requises pour le don de gamètes : les futurs donneurs doivent être en bonne santé et être âgés de 18 à 45 ans.

Par ailleurs, le don est anonyme, gratuit et librement consenti.

UNE DÉMARCHE ENCADRÉE

UNE BONNE ORGANISATION



Le donneur et l'équipe médicale définissent la période la plus favorable pour le don, en tenant compte à la fois de l'emploi du temps familial et professionnel du donneur et de l'organisation du centre. Le don de spermatozoïdes implique un certain nombre de rendez-vous organisés avec l'équipe médicale.

UN ACCOMPAGNEMENT PERMANENT



À toutes les étapes du don, les membres de l'équipe médicale sont à la disposition du donneur et, s'il vit en couple, de l'autre membre du couple pour répondre à leurs questions.

DES CONDITIONS DE RECUEIL



Le recueil de spermatozoïdes s'effectue par masturbation. Le donneur est accueilli par un personnel habitué au don, qui met tout en œuvre pour que tout se passe simplement et discrètement. La salle pour le don est spécifiquement prévue à cet effet.

Afin d'échanger librement sur la question du don, un entretien avec le psychologue ou le psychiatre de l'équipe médicale est prévu pour le donneur et, s'il vit en couple, pour l'autre membre du couple. Cet entretien pourra être renouvelé à la demande.



Le don de spermatozoïdes nous a permis de vivre notre rêve : avoir un bébé, notre bébé. Grâce à cela, aujourd'hui, nous connaissons l'immense bonheur d'être parents et de voir grandir notre enfant.

Cédric et Virginie, couple receveur



Ma démarche de don a été provoquée par la découverte de problèmes d'infertilité dans mon entourage. Après discussion avec ma femme, j'ai donc décidé de franchir le pas afin d'aider des couples à fonder une famille.

Franck, donneur

La loi prévoit que le donneur bénéficie d'une autorisation d'absence de son employeur de manière à être disponible pour chaque étape du don.

VOUS ENVISAGEZ DE FAIRE UN DON DE SPERMATOZOÏDES POUR OFFRIR À DES PERSONNES LA POSSIBILITÉ DE DEVENIR PARENTS ?

Si vous avez entre 18 et 45 ans et que vous êtes en bonne santé : découvrez le centre de don le plus proche de chez vous en vous connectant sur

dondespermatozoides.fr

ou en appelant le

0 800 541 541 Service & appel gratuits

Contactez ce centre afin d'obtenir un premier rendez-vous avec un spécialiste. Il vous donnera toutes les informations nécessaires et répondra à vos questions.

Avec la nouvelle loi, de plus en plus de personnes pourront avoir recours à une PMA avec don.

Pourtant, en 2019, seules 836 femmes ont donné leurs ovocytes et 317 hommes leurs spermatozoïdes.

En donnant vos spermatozoïdes ou en parlant du don de gamètes à votre entourage, vous pouvez leur offrir des chances supplémentaires de devenir parents.

L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale de l'État placée sous la tutelle du ministère chargé de la santé. Elle a été créée par la loi de bioéthique de 2004.

Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions. En matière d'assistance médicale à la procréation, l'Agence :

- gère le registre des donneurs de gamètes et d'embryons,
- gère les autorisations des techniques d'assistance médicale à la procréation (AMP),
- vise à améliorer l'accès à l'AMP,
- évalue les pratiques,
- assure la mise en œuvre des dispositifs d'AMP vigilance,
- fait la promotion du don d'ovocytes et du don de spermatozoïdes.

Enfin, elle est chargée d'informer le grand public en étroite collaboration avec les professionnels de santé.

Siège national
Agence de la biomédecine
1, avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél. : 01 55 93 65 50

www.agence-biomedecine.fr

 **agence de la
biomédecine**
Du don à la vie.

Agence relevant du ministère de la Santé